

## Le Conseil économique et social prône une hausse de la CRDS

*Les Echos*, 13 décembre 2007

*L'institution avait été saisie le 17 septembre par le Premier ministre, François Fillon, pour rendre un avis sur le financement de la protection sociale et l'éventuelle instauration d'une TVA sociale*

Le Conseil économique et social (CES) prône une hausse de 0,25% de la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) pour "apurer définitivement les déficits" de la "Sécu", dans un projet d'avis qui souligne les "effets inflationnistes" qu'aurait une TVA "sociale".

Le CES avait été saisi le 17 septembre par le Premier ministre, François Fillon, pour rendre un avis sur le financement de la protection sociale et l'éventuelle instauration d'une TVA sociale. Le CES devrait voter le 19 décembre en séance plénière sur cet avis.

Dans ce texte, dont l'AFP s'est procuré une copie, le CES souligne les "effets inflationnistes" de la TVA sociale, une "taxe sur la consommation, et donc sur les ménages".

*"Une évaluation fine de ces effets sur le pouvoir d'achat par catégories de ménages devrait être réalisée pour approfondir ces questions si cette idée restait d'actualité, malgré ses inconvénients",* estime le CES, composé des partenaires sociaux, d'experts et de représentants du monde associatif.

Le CES se prononce plutôt en faveur d'une "réduction immédiate de 3 à 4 points des cotisations employeurs et non salariés maladie ou famille, compensée progressivement en trois ans, de façon à créer un "choc de compétitivité" favorable à la croissance et à l'emploi".

Selon le CES, de nouvelles recettes fiscales pourraient se substituer à cette baisse des cotisations, telles qu'une "taxe sur le carbone fossile".

Le Conseil économique et social propose en outre, pour "apurer définitivement les déficits et les dettes passés et présents", une "hausse limitée" de la CRDS, évaluée à +0,25 point. Cette hausse serait compensée "pour les salariés par un transfert sur la CSG (Contribution sociale généralisée) des 0,75% de cotisation maladie", conclut le CES. (Source AFP)